

Droit fiscal

Que dire de l'effet sur l'industrie minière? Quelles sont les incidences? J'ai mentionné le temps qu'il faut pour arriver à mettre une mine en production, le travail qu'il faut consacrer à la prospection, à l'aménagement, à la réunion de capitaux, à l'installation et au recrutement de la main-d'œuvre. Et j'irais jusqu'à dire que 90 concessions sur 100 ne donnent aucun résultats. L'augmentation des charges fiscales imposées à l'industrie minière par suite de toutes les mesures qui ont été proposées ne prendra effet en réalité qu'après que l'industrie minière aura atteint le terme de ces dispositions d'épuisement. Une fois qu'on aura profité à fond de cette concession qui remonte à novembre 1969, l'économie du pays se trouvera dans une fâcheuse situation. Et ce sera vrai même si l'on découvre d'importants gisements miniers. Les nouveaux règlements n'accroissent pas des avantages fiscaux aussi importants que les anciennes dispositions.

Quelles répercussions cela aura-t-il sur l'exploitation des ressources? Nous savons que les gouvernements fédéral et provinciaux voulaient profiter des prix très élevés pour exploiter le filon. Dieu sait si les députés du parti à notre gauche nous en ont parlé de ce filon, mais ce régime d'imposition ne permet absolument pas de mettre de l'argent de côté pour les années de vaches maigres. Bien sûr, il n'y a aucun moyen scientifique d'établir quel serait le niveau d'imposition idéal, mais d'après mon expérience la meilleure façon de parvenir à une conclusion raisonnable, c'est de s'asseoir pour discuter du problème. On n'en a pas suffisamment discuté.

Quels sont les effets d'un tel niveau d'imposition? Il y a trois choses à signaler à propos du lourd fardeau fiscal de l'industrie minière canadienne. La première, c'est cette bataille que se livrent depuis quelques mois le gouvernement fédéral et les provinces qui se disputent leur part des profits sur les ressources. Chaque palier de gouvernement a imposé sa nouvelle taxe sans tenir compte de ce que faisait l'autre et dans quelques cas, c'est certain, ils ont même essayé d'empiéter dans le domaine fiscal de l'autre. Le secteur des ressources s'est trouvé au milieu de la bataille et il a eu à en pâtir. Il souffre surtout du manque de confiance des investisseurs.

La structure des nouveaux règlements fédéral-provinciaux a des conséquences particulièrement désastreuses sur la mise en valeur de nouvelles ressources et cela explique beaucoup de choses. Quelles sont les nouvelles ressources exploitées en Ontario, en Colombie-Britannique, en Alberta ou dans n'importe quelle autre province? Pour vous citer rien qu'un exemple: la charge fiscale moyenne du gros producteur minier intégré de l'Ontario reste inférieure à 50 p. 100 tandis que les revenus supplémentaires obtenus grâce à des économies d'exploitation ou à l'expansion de mines existantes sont imposés à un taux marginal de 73 p. 100. Ce n'est pas si mal, mais un peu plus à l'ouest, ce taux atteint 100 p. 100 et c'est très inquiétant.

Tout le régime de taxation des ressources accuse une confusion totale. Il existe une absence absolue de forme ou d'unanimité, de dialogue à l'échelon fédéral ou provincial, de considérations valables à l'endroit de l'ensemble du secteur bien que cela s'impose depuis longtemps. Je termine en suppliant le ministre des Finances, comme je l'ai fait à une autre occasion, de se persuader de la sincérité qui a présidé à la présentation de cet amendement. L'occasion s'offre au gouvernement de se montrer accommodant. C'est une excellente occasion d'avancement à la fois pour les provinces, l'industrie minière et le gouvernement lui-même.

[M. Brisco.]

Nous savons que l'industrie minière a fait part au ministre de son inquiétude. Cependant, je doute que le ministre ait fait part de ses soucis à l'industrie minière. À mon avis, comme le ministre aura l'occasion d'explorer à fond le sujet avec les premiers ministres provinciaux, il lui incombe aussi de s'entretenir avec les dirigeants de l'industrie minière et d'en discuter avec eux.

M. Bawden: Je voudrais poser une ou deux questions au ministre concernant certains points qui ont été soulevés durant le débat. Naturellement, le ministre a affirmé que les provinces réclamaient une trop grande part de l'assiette fiscale et restreignaient ainsi les rentrées du gouvernement fédéral. Le 5 février, je lui ai demandé ce que deviendraient les pourcentages si on les modifiait de manière à tenir compte de la taxe à l'exportation qui est à l'avantage du gouvernement fédéral. Le ministre a prétendu que les recettes de cette taxe étaient versées en subventions aux provinces de l'Est. En fait, en mars dernier, les premiers ministres de l'Ouest ont renoncé à cette somme en retour de certaines concessions et d'un accommodement global.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Peut-être le moment est-il venu d'essayer de répondre de mon mieux à quelques-unes des questions qu'on m'a posées. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a de nouveau mentionné la proposition qu'il avait faite au stade de la deuxième lecture, soit reporter les articles concernant l'imposition des ressources jusqu'à proclamation par le gouvernement, plutôt par le gouverneur en conseil, c'est-à-dire après le 15 avril, ce jour-là étant la date fixée pour la réunion des premiers ministres.

● (1640)

À l'étape de la deuxième lecture, j'ai rejeté la proposition du député pour certaines raisons. En somme, les propositions budgétaires présentées le 6 mai et rejetées à la Chambre le 8 mai de même que le reste du budget constituaient le sujet de cette réunion des premiers ministres au 24, promenade Sussex avant le budget du 18 novembre. Elles ont été rétablies dans une certaine mesure dans le budget du 18 novembre avec deux changements fondamentaux comportant le rétablissement de la pleine déductibilité des frais d'exploration au lieu de la proportion de 30 p. 100 dans le budget du 6 mai et bien entendu, le dégrèvement supplémentaire pour le pétrole de 25 à 30 p. 100. Autrement dit, nous avons réduit l'impôt fédéral de 30 à 25 p. 100.

Tous les ministres des Finances, les trésoriers provinciaux et le ministre fédéral des Finances ont débattu de façon approfondie les mesures concernant l'imposition des ressources à Ottawa les 9 et 10 décembre derniers. Les dispositions fiscales du budget ont été débattues consciencieusement par ces ministres depuis leur présentation au Parlement. Cette discussion a eu lieu après la présentation de deux budgets consécutifs.

M. Stanfield: Mais étaient-ils tous d'accord avec vous?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, il y avait des divergences d'opinion légitimes.

M. Stanfield: Certains étaient-ils d'accord avec vous?